

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIERES 30760**

**N°19/2023**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

*NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11*

*NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9*

*NOMBRE DE PROCURATION : 2*

*NOMBRE DE SUFFRAGE : 11*

*Date de convocation : le 3 mai 2023*

**Présents** : Mmes Magali ARNAL, Nathalie FORGEROU, Karine GAILLARD, Virginie VERAN, Pascaline GITZHOFFER, Mrs Hervé CLEMENT, Alain FONTAINE, Olivier GUEDON, M. Robert HAMON.

**Absents** :

**Pouvoir** : M. Manuel CABANERO donne pouvoir à M. Hervé CLEMENT, Mme Edith MARSCHAL donne pouvoir à Mme Karine GAILLARD

**Secrétaire de séance** : Mme Magali ARNAL

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU DEPARTEMENT DU GARD**

**Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Considérant les travaux effectués sur un ancien bâtiment communal dans le but de délocaliser la Mairie pour la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite en 2016

Considérant qu'il est nécessaire de rénover et mettre aux normes la dernière partie de cet ancien bâtiment communal, à savoir la Salle du Conseil municipal, le couloir et la salle des agents,

Considérant la visite de contrôle des installations électriques, il est urgent de mettre aux normes électriques actuelles cette partie du bâtiment.

Cette demande de subvention auprès du Conseil départemental du Gard est sollicitée dans le cadre de l'aide à la structure, en Fonctionnement.

DEPENSES		RE	
Lieux	Montant total HT	Collectivités sollicitées	Montants subventions sollicitées
Mairie – Salle du Conseil, couloir et salle des agents.	3 392 € HT	Département du Gard Autofinancement	1 500,00 € 2 570,40 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 392 € HT</b>		
TVA à 20 %	678,40 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 070,40 € TTC</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 070,40 € TTC</b>

Madame le Maire précise que le dossier de demande sera envoyé par voie électronique au Conseil Départemental du Gard avec toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal  
**DECIDE A l'unanimité**

- D'arrêter le projet de mise aux normes électrique suivant le rapport de la visite de contrôle annuel des bâtiments communaux (salle du conseil municipal, salle des agents)
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention au titre de l'aide à la structure,
- Autorise madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution de ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 22 mai 2023 et de la publication le 22 mai 2023. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Madame Le Maire  
**Nathalie FORGEROU**

